

Décision N° 011/D/CHC/HILTON/CIPM/DG/JB/NR

PORTANT ATRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N° 08/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2020 DU 20 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE PRINCIPALE DE DISTRIBUTION D'EAU DU HILTON YAOUNDE CHC PHASE 2

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU HILTON YAOUNDÉ,

- Vu** la constitution ;
Vu La loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques;
Vu La loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu La loi des finances n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2019;
Vu Le décret n° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant dans le processus de maturation des projets d'investissement publics;
Vu Le décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu Le Dossier d'appel d'offres n° 8/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2020 du 20 Avril 2020 relatif aux travaux de remplacement de la tuyauterie principale de distribution du Hilton Yaoundé CHC phase 2.

DECIDE

Article 1^{er} : l'entreprise dont le nom suit est déclarée adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offres N°08/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2020 du 20 Avril 2020 pour les travaux de remplacement de la tuyauterie principale de distribution d'eau du Hilton Yaoundé CHC Phase 2. Il s'agit de :

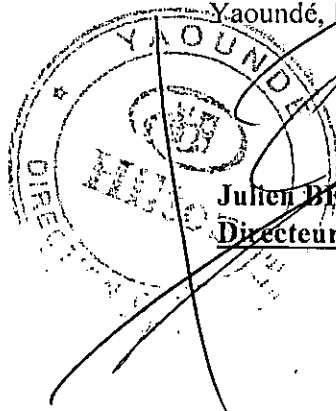
Adjudicataire	Contact (s)	Montant TTC du marché (FCFA)	Délai d'exécution
NICAM	BP : 42 31, Nlongkak Yaoundé Cameroun Tel : 699 731 616	50 592 399	09 Mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 27 MAI 2020

Ampliations :

- ARMP
- Pd/CIPM
- Entreprise adjudicataire
- CHC
- ARCHIVES


Julien BESANÇON
Directeur Général